



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée**  
Service de sécurité civile et routière

Cabinet du préfet  
Service interministériel  
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 2 octobre 2021

Tél. : 02 51 36 72 78

Mail : [pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr)

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE NIVEAU ORANGE A LA PLUIE ET AUX INONDATIONS**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour action :**

Maires de Vendée  
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour risque de fortes pluies et d'inondations. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :**

Pluie-inondation

Début d'événement prévu le samedi 2 octobre 2021 à 12 H 00

Fin de phénomène prévue le dimanche 3 octobre 2021 à 6 H 00

**Qualification du phénomène :**

Épisode de fortes pluies nécessitant une vigilance particulière du fait de son étendue sur une vaste zone concernée en raison des forts cumuls de précipitations attendues.

**Situation actuelle :**

Ce matin des pluies faibles et éparsees sont attendues puis auront tendance à se renforcer l'après-midi.

Il est prévu jusqu'à 20 millimètres de pluie sur le marais breton et les îles. Le vent, assez fort à fort, va souffler de secteur sud à sud-ouest. Localement, les rafales peuvent atteindre 85 km/h de l'après-midi jusqu'en début de soirée.

**Évolution prévue :**

Une perturbation active arrive par l'ouest ce matin. Du fait de son caractère stationnaire dans la nuit de samedi à dimanche, les cumuls vont devenir significatifs. Les valeurs attendues sont de 40 à 60 millimètres en moins de 24 heures, jusqu'à 60/80 millimètres localement.

### Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le samedi 2 octobre à 12h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

#### *Conséquences possibles*

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

#### *Conseils de comportement*

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet des Sables d'Olonne

Johann MOUGENOT

